

Charte pour le développement des prestations de propreté en journée.

Action concrète de responsabilité sociale et d'intégration sociétale d'une profession, la réalisation des prestations de propreté en journée vise à diminuer le travail à temps partiel subi, les horaires fractionnés et alléger les contraintes pour des salariés majoritairement féminins. Au delà de l'acte technique, un acte de service aux occupants en journée participe à la revalorisation d'un métier et donc à terme en favorise son attractivité. Sa mise en place modifie en profondeur le regard des occupants/clients sur des professionnels à part entière. La démarche génère également une évolution vers une responsabilité environnementale partagée et permet une meilleure maîtrise des coûts associés.

Pour toutes ces raisons, la réalisation de prestations de propreté en journée s'intègre de fait dans une politique de développement durable faisant des acteurs d'aujourd'hui et de demain (les agents de propreté, le prestataire, le donneur d'ordre et ses salariés) les gagnants de cette évolution.

Nous,

nous engageons en signant cette Charte, dans une démarche de promotion et de mise en oeuvre d'une organisation favorisant le temps de travail en continu des agents de propreté ainsi que la réalisation de la prestation sur la journée.

Les principes qui guident cet engagement et notre action sont :

- 1/ La mise en place d'une démarche concertée et transparente, associant l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels les agents de propreté.
- 2/ La recherche de propositions satisfaisant l'ensemble des parties prenantes
- 3/ La mise en place progressive et concertée des changements d'organisations de façon à ne mettre aucune des parties concernées en difficulté.
- 4/ L'attention portée au suivi, à l'évaluation des résultats et des effets.
- 5/ Une communication sur notre action visant à fédérer autour du principe et à élargir la démarche.

Nous adhérons au comité de suivi de la Charte, et nous engageons à lui rendre compte régulièrement de l'avancement de la démarche au sein de notre entité.

Charte signée à Nantes, le 03/12/2014.

Pour : Polyv'Alliance



Pour le comité de suivi de la Charte :

Le Président de la FEP Ouest



FEP
REGION
OUEST

Fédération des
Entreprises de
Propreté et
Services Associés